

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** l'article L 951-1-1 du code de l'éducation,
- VU** le code général de la fonction publique,
- VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg en date du 5 juillet 2022,
- VU** les résultats du scrutin du 8 décembre 2022 relatifs à l'élection des personnels au comité social d'administration d'établissement de l'Université de Strasbourg,
- VU** la démission de Madame Catherine Moreau, élue UNSA-Education en date du 6 janvier 2025.

Michel Deneken
 Président

Affaire suivie par
 Isabelle Kittel
 Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
 isabelle.kittel@unistra.fr

Décide

Article 1^{er} :

Le comité social d'administration d'établissement de l'Université de Strasbourg est présidé par Monsieur Michel DENEKEN, Président de l'Université de Strasbourg. En cas d'absence et d'empêchement, il est remplacé par Madame Elisabeth DEMONT, Vice-présidente Ressources humaines et dialogue social ou Madame Valérie GIBERT, Directrice générale des services.

Madame Valérie GIBERT, Directrice générale des services est désignée comme étant la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement, elle est remplacée par Madame Brigitte GROSSE, Directrice des ressources humaines.

Article 2 :

Les représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'Université de Strasbourg désignés ci-après sont nommés pour une période de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2023

Titulaires	Suppléants	Organisations syndicales
M. Alain VIERLING	M. Giuseppe MALERBA	UNSA Education
Mme Nathalie SCHULTZ	M. Jean-François DAYEN	UNSA Education
Mme Clarisse MAIGRET	Monsieur Pierre-Benoît Andreoletti	UNSA Education
Mme Anne PELLETIER	M. Sébastien DANGELSER	CFDT
M. Jean-Olivier DALBAVIE	M. Dominique SCHLAEFLI	CFDT
M. Denis MOISSIN	Mme Pascale RANSON	SES-CGT – SNTRS CGT
Mme Sandra LECAT	M. Hervé BERVILLER	SES-CGT – SNTRS CGT
M. Nicolas POULIN	Mme Camille HERGOTT	Sud Education Alsace
Mme Jacky DIETRICH	Mme Florence LECOMTE	FSU
Mme Isabelle COMBROUX	M. Pascal MAILLARD	FSU

Article 3

Le Président du comité social d'administration d'établissement est également assisté par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité. Madame Brigitte GROSSE, Directrice des ressources humaines, Monsieur Hugues BOYER, Directeur adjoint des ressources humaines et le cas échéant Madame Céline AFFHOLDER, Directrice adjointe des ressources humaines sont systématiquement invités à participer aux réunions du comité.

Article 4

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 7 janvier 2025.

Fait à Strasbourg, le 7 janvier 2025



Le Président,



Michel Deneken